Le transport scolaire…
élément clé à l'apprentissage!

Commission scolaire des Grandes-Seigneuries

TRANSPORT SCOLAIRE – NIVEAU SECONDAIRE

1. Information générale

À la mi-août, chaque élève ayant droit au transport scolaire recevra une carte d'embarquement par courriel indiquant le numéro de son parcours d'autobus, l'horaire et son arrêt. Les parents qui n'ont pas de courriel recevront le bordereau par la poste. Les élèves doivent se rendre aux points d'embarquement déterminés par le Service du transport scolaire. La distance entre le domicile de l'élève et le point d'embarquement peut aller jusqu'à 500 mètres. Une seule adresse est considérée pour le transport matin et soir.

2. Critères d'admissibilité au transport scolaire pour le secteur jeunes (niveau secondaire) selon la politique du transport disponible sur le site Internet

- Plus de 2000 mètres entre la résidence et l'école pour l'élève du secondaire
- Une seule adresse est retenue pour le transport aller-retour

3. Utilisation des places disponibles dans les autobus scolaires par les élèves non admissibles au transport scolaire (places restantes à bord de l'autobus)

Nouveauté

Le parent de l'élève qui désire se prévaloir de ce privilège devra remplir le formulaire *(disponible dès mai 2017)* sur le site Internet de la CSDGS, en sélectionnant l'onglet transport ou en adressant sa demande à la direction de l'établissement que fréquente son enfant. L'octroi des places disponibles se déroule entre la mi-septembre et le 30 octobre de l'année en cours.
http://www.csdgs.qc.ca/parents-et-eleves/informations-generales/transport-scolaire/demande-de-place-disponible/

- **La demande doit être renouvelée annuellement.**
- Aucun parcours ni arrêt ne sera modifié pour accommoder les élèves qui bénéficient de ce privilège, ceux-ci doivent se rendre à un arrêt existant.
- La direction identifie les élèves qui seront transportés, c'est-à-dire les plus jeunes et les plus éloignés de l'école.

Nouveauté

- Le bordereau de transport sera acheminé au secrétariat de l'école. Nous vous rappelons que la mise à jour des données du transport est toujours disponible sur le portail de l'élève.

De ce fait, nous demandons aux parents des élèves ayant droit au transport scolaire d'aviser l'école s'ils assument eux-mêmes le transport de leur enfant afin d'accorder un plus grand nombre de places disponibles aux élèves qui en feront la demande.

4. Élèves en « profil »

Rappel

Il est important de consulter les critères d'inscriptions afin de vérifier les règles d'accessibilité (ou non) au transport scolaire à : www.csdgs.qc.ca /section « Commission scolaire » / Politiques et règlements / Règles / Critères d'inscriptions des élèves 2017-2018/ -> section 9 concernant les profils.

Nous vous invitons à consulter le site Internet de la CSDGS à la section « transport scolaire » sous la rubrique « PARENTS ET ÉLÈVES» .

csdgs.qc.ca **Service du transport scolaire**
50, boulevard Taschereau, La Prairie (Québec) J5R 4V3
Téléphone : 514 380-8347 | Courriel : transport@csdgs.qc.ca